



Demande d'information sur une dette

Par **tibihan29**, le **24/09/2014** à **14:23**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit il y a une dizaine d'années, celui ci était pour régler les dettes de mon ex.

Le crédit ce monte à 9.000 €. La société de crédit finaref (qui n'est plus finaref maintenant mais sofinfo) fait appel à des sociétés de recouvrement car elle a fait appel a plusieurs sociétés.

J'ai eu un appel vendredi sur mon tél fixe qui me disait de les rappeler. Ayant vu le message ce matin, je les ai rappelé. Je suis tombé sur une dame très méchante, très agressive, qui m'a dit que si je ne réglais pas ma dette avant 11 h 00 ce matin, elle bloquerait mon compte bancaire et, en plus, à ma demande, hors je n'ai jamais demandé le blocage de mon compte. De plus, cette personne a d'abord exigé que je règle les 9.000 € sous peine d'intérêts (montant des intérêt 4.000 €). Ensuite, elle m'a demandé de régler la moitié de la somme et elle laisserait tomber l'autre moitié. Je lui ai donc expliqué ma situation financière (RSA 1.300 euros, 4 enfants à charge) mais celle ci ne veut rien savoir, elle m'a harcelée, elle a appelé une dizaine de fois sur mon tél fixe + autant sur mon portable. Je ne sais d'ailleurs pas comment elle a eu mon numéro. Mon banquier m'a dit qu'elle n'avait pas le droit de me menacer comme elle l'a fait.

J'ai besoin d'aide SVP, j'aimerais savoir quels sont mes droits.

Merci à tous d'avance.....

Par **Tisuisse**, le **25/09/2014** à **06:57**

Bonjour,

J'ai déplacé votre demande dans les forums du "droit de la consommation". Vous trouverez toutes les réponses à votre question sur le post-it, en en-tête de cette catégorie" sous la nomenclature "officine de recouvrement". Lisez ce dossier, il va vous rassurer et vous donner les éléments nécessaires pour contrecarrer les méthodes d'intimidation à votre égard.

Au prochain appel de leur part, vous les informez avoir demandé à vos fournisseurs des lignes fixes et mobiles, le relevé des appels et déposerez plainte pour harcèlement, directement auprès du Procureur de la République. En règle générale, cela met un point final aux appels. En attendant, lisez attentivement le dossier que je vous ai indiqué.

Par **Lag0**, le **25/09/2014** à **07:25**

[citation]J'ai contracté un crédit il y a une dizaine d'années, celui ci était pour régler les dettes de mon ex.

Le crédit ce monte à 9.000 €.[/citation]

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez bien remboursé ce crédit ou s'il est encore en cours...

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **19:07**

Bonjour tibihan (petite maison en langue bretonne?)

Où en êtes-vous avec la société de recouvrement?

Le dernier impayé de votre crédit à plus de deux ans?